

et de l'ethi. ouyayadi Heyd. Hist. des Commerces du Levant
επιμνηστικα
Abud s. 120.

- Αδριανοπούλις s. 120.
- Αώρου s. 120
- Αρκαδιοπούλις 285
- Εξαμίλια 297.
- Αραϊγγα 436. 506. 120.
- Μαδύρα 285. 401.
- Μαυροβούνιο 285. 401.
- Ακοναυλία 521. 532.
- Χαριον 285. 401.
- Στεφιδουρα 120. 270 284. 285
- Σουρβουρα 120 270 284 . .
- Σουφούλις 506. 529. T. D. 157

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΩΝ

Παριζες

Βενετοί γινωσκον

318

Επιγινωσκον καδ' ομωσαντες εν Παιδιον ο Αγιος Γεωργιος.

« Les ambassadeurs Venitiens à la même sou(s) Heyd.
rendirent pendant leur séjour à Cons/ple, 15. εν. Αραβικον
un jugement dans un procès pendant entre T. A. ο. 256
le prieur de l'eglise de St. Georges de Ra-
dosto et les marchands Venitiens de la même
ville (Touf. et Thom. 1 107 ».

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΩΝ

τ. I σ. 243-244

- En passant en Europe, nous trouvons de très bonne heure des Vénitiens établis sur la côte septentrionale de la mer de Marmara, à Rodosto (Rhaedestos), bon port très important pour le commerce des céréales. Προβόλιος. Περὶ Κωνσταντίνου Δ' 9 - Μυαίνης Α' τ. 109 p. 202.
 - On y voyait, en dehors de la ville, un quartier franc avec un fondaco ("Locus qui dicitur fontega, in ruga Francigenorum foras muros civitatis" Tafel et Thomas: Urkunden zur Älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehung auf Byzanz und die Levante vom 9. bis zum Ausgang des 15. Jahrhunderts herausg. = Fontes Rerum Austriacarum 21 Sect. Vienna 1856-57 τ. I. 138). Et.
- W. Heyd:
(Bibliothécaire en chef
à la Bibliothèque
Royale de Stuttgart)
1823-1906
Histoire du Commerce
de Levant au
Moyen Âge.
Furcy Raynaud:
traducteur
Réimpression
Leipzig 1923
- Près de ce dernier, une Eglise dédiée à la Vierge avec hôpital et jardin etc. ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ
originalement cette Eglise dépendait du Monastère de S^{te} Marie d'Andrinople, cédé par un abbé, nommé Hugues, en 1157, au célèbre Monastère de S. Giorgio Maggiore de Venise.
 - Avant cette date il y avait déjà à Rodosto un Monastère de St. Georges succursale de S. Giorgio Maggiore.
 - Pour chaque affaire conclue en cette ville, qu'il s'agit de liquides ou de solides, dès que le poids dépassait 50 livres, tout marchand Vénitien était obligé d'avoir recours aux poids et mesures du Monastère, contre paiement d'une certaine redevance. Les Grecs en faisaient également usage, mais seulement, sans doute, pour les marchés conclus avec les Vénitiens.
 - Pour ce qui précède, voyez les chartes des années 1145, 1147, 1157, dans Tafel et Thomas I 103 et s., 107 et s., 137 et s.
- Dans l'intérieur de la Thrace, Andrinople et Philippopoli étaient deux centres commerciaux importants. Nous avons montré plus haut qu'il y avait des Vénitiens dans la première de ces deux villes au temps de l'Empereur Isaac
- La ville de Philippopoli était habitée par des marchands Arméniens. Niuhar p. 527, 534

(invariant)

Et avait comme annexe, au dehors des portes, un élégant (nobilis) quartier latin -
Odo de Diogilo, ed. Chiffet, p. 27 etc. - Le vin de Philippopoli s'exportait en Occident; -
Willehalm 448, 7, cité par Schultzy: "Höfisches Leben" I 301.

n. 256

Il serait très-intéressant d'étudier l'organisation et l'administration des colonies de commerce occidentales dans l'Empire Grec: Malheureusement nous sommes extrêmement mal renseignés sur leurs débuts. Les instructions des ambassadeurs et les traités dont nous possédons le texte n'entrent que fort rarement dans ces détails. D'autre part, les règlements d'administration pour les colonies n'ont été rédigés que postérieurement et enfin il ne nous est parvenu qu'un nombre très-restreint de documents émanant des colonies elles-mêmes.

La première question qui se pose est de savoir s'il y eut, à toute époque, à la tête de ces colonies des chefs délégués par la mère-patrie avec pouvoir d'administrer en son nom. On sait combien était fréquent l'envoi de légats à la Cour de Constantinople; généralement, les négociations dont ils étaient chargés traînaient en longueur et les obligeaient à faire deux la Capitale des séjours prolongés.

Ils agiraient de savoir si ce n'étaient pas ces légats qui avaient mission d'assurer l'exécution des mesures décrétées dans la mère-patrie pour les colonies, et de régler les questions de droit qui avaient pu être réservées dans l'intervalle d'une mission à l'autre ou sur place pendant leur séjour. Dans ce cas, la mère-patrie n'eût été représentée que d'une manière irrégulière dans la colonie. Et il n'y eût pas exercé une autorité régulière et permanente. La question méritait d'être établie, car il est démontré qu'à côté de leurs fonctions diplomatiques, les légats avaient également à faire l'acte d'administration et de juridiction dans les quartiers occupés par leurs compatriotes.

En voici un exemple: *excludit ut lris Tidaros in Kunderachm rdtu zo 1161*

Autre exemple: Des ambassadeurs Vénitiens à la même Cour, rendirent, pendant leur séjour à Constantinople, un jugement dans un procès pendant entre le prieur de l'Eglise de St. Georges de Rodosto et les marchands Vénitiens de la même ville. Tafel et Thomas I 107.

Voilà deux cas où l'on est en droit de demander s'il n'existait pas un représentant permanent de la mère-patrie, muni de pouvoirs suffisants pour faire de pareils règlements d'administration ou trancher de pareils différends.

Il est certain que jusqu'à 1204, on ne trouve le nom d'aucun sujet Vénitien dont le titre ou les fonctions soient de nature à lui faire attribuer la qualité de chef de la colonie. Mais on a de certains indices qui démontrent que ces fonctions existaient. -- Il nous est donc permis d'affirmer qu'il y avait à la tête de la colonie Vénitienne de C.p. un chef nommé par le Doge, et dont les fonctions ne cessaient que le jour où il était relégué par un successeur venu de Venise.

n. 269.

La Ville prise, 13 Avril 1204 soit en Σεπτεμβριον, on ne procéda que plusieurs mois après, vers le commencement d'Octobre, à la répartition des territoires en Empereurs Byzantins.

Nous possédons l'acte de partage.

M. Tafel en a rétabli le texte sur l'original fort altéré, et une profonde connaissance de la géographie lui a permis de faire la lumière sur un grand nombre de points obscurs.

L'empereur recut en partage ... et une bande du territoire de la Thrace le long de la Mer Noire.

Les Croisés (dans le sens strict du mot) eurent la plus grande partie de la Thrace, depuis l'Hebros jusqu'à la Mer de Marmara ---

Enfin le lot des Vénitiens --- 5° une série de villes échelonnées le long de la côte européenne du Déroit des Dardanelles et de la Mer de Marmara et dont les plus importantes sont Gallipoli, Rodosto et Héraclée, 6°, enfin, quelques villes de l'intérieur de la Thrace dont la plus considérable est Andrinople.

n. 285

Il importait fort aux capitaines des armées Vénitiennes que leur patrie fût en possession d'un point fortifié dans cet étroit canal où il leur fallait nécessairement traverser pour atteindre Constantinople. Mais pour s'arrêter en passant ou pour trouver l'occasion de faire des affaires, ils préférèrent de beaucoup, depuis que Venise en avait pris possession, les ports de Panium, de Rodosto et Héraclée dans la Mer de Marmara. Villehardouin p. 136, 146

- C'est que ces ports, Rodosto surtout, servaient de débouchés aux blés des riches plaines de la Thrace - Brochart: "Adris Directif, dans la "Collection des Chroniques Belges" Namur V 306.

Venise, d'ailleurs, avait planté son drapeau jusqu'au coeur de cette province.

Dans les documents de l'époque on trouve Arcadiople, l'ancienne Bergulae, indiquée comme ville Vénitienne. Villehardouin p. 124, 145.

- Andrinople même, occupée d'abord par une garnison Flamannde, dut être évacuée par elle en vertu du traité de partage, pour faire place à une garnison Vénitienne. Ibid. p. 108 et 5., 110 et 5., 124.

Il est vrai que cela ne dura pas longtemps

Au bout de quelques mois, la population soulevée chassa les Vénitiens. Par la suite, elle consentit de nouveau à accepter la suprématie de Venise, mais à la condition d'avoir pour Seigneur un Grec ami des Latins, nommé Théodore Branas.

Après son installation, celui-ci reconnut le Doge de Venise pour son seigneur suzerain. 1206. Ibid. p. 147 - Nimis p. 830 - Tafel et Thomas II. 289, 298

(Anodotia)

Malgré tout, la domination de Venise sur Andrinople fut toujours extrêmement précaire.

v. 512

Vers l'époque où l'Empereur Jean opéra la révolution qui le laissait seul sur le trône, les Osmanlis s'emparèrent du château de Tzypé sur la côte des Dardanelles, puis, fait bien plus grave, de la ville de Kallipolis (Gallipoli).

Partant de là, ils s'étendaient non-seulement sur la Chersonnese de Thrace, en entier, mais aussi sur la côte septentrionale de la Mer de Marmara, jusqu'à Rodosto.

En même temps, ils s'avancèrent de l'autre côté le long de la Maritza, prirent Andrinople et Philippopolis et enfin ils occupèrent une large bande de territoire entre la Maritza et la Mer Noire.

Tout cela était de mauvais augure pour le nouveau Règne.

Les possessions de l'Empereur étaient réduites à un cercle étroit autour de sa Capitale. Ces événements se rattachent aux dernières années d'Orkhan (mort 1359) et aux premières du règne du Mourad I.

Les nations commerçantes jouissaient dans l'Empire de privilèges trop considérables pour qu'il leur fût possible d'assister à son effacement en spectatrices indifférentes. D'une part, dès que leurs marchands tentaient de pénétrer dans l'intérieur de la Thrace et de la Macédoine, ils se heurtaient aussitôt aux nouveaux maîtres du pays, dont l'ardent fanatisme ne permettait pas d'espérer qu'on pût de sitôt obtenir d'eux des concessions favorables au commerce.

D'autre part, la sécurité du commerce était bien exposée sur une des routes maritimes les plus fréquentées, depuis que les Turcs, maîtres des deux rives des Dardanelles, tenaient en leur pouvoir Gallipoli, la clef du Bosphore et du Pont.

Il y avait de quoi donner des inquiétudes graves à Venise et à Gênes.

v. II v. 177

Dans les plaines du nord de la Mer Noire et de la Mer d'Azov, la trace des ravages causés par l'invasion tatare s'était vite effacée et la production du blé y avait repris son essor de manière à rivaliser avec celle de la Thrace et de la Bulgarie. En Crimée, plusieurs ports d'importance moindre que Caffa exportaient comme elle le froment et l'orge.

Nous citerons entre autres celui de Lifetti (ou Alifetti) situé dans le voisinage de la ville actuelle de Koslov. Cependant, le blé de Lifetti passait pour être de qualité inférieure à celui de Caffa.

Ce dernier ne le cédait qu'à celui de Rodosto, sur la Mer de Marmara.

Il était coté sur le même pied que celui d'Anchialos. Peyrol p. 25